

Numéro de dossier

Demande d'ouverture d'un plan épargne Chèques-Vacances

N° de membre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Collectivité employeur Département

Nom d'usage Nom de jeune fille

Prénom Date de naissance

Adresse personnelle de l'agent

Code postal Ville

Tél. domicile Portable Tél. professionnel

Situation de famille⁽¹⁾: Depuis le Marié Veuf Divorcé Séparé Vie maritale Célibataire Pacsé
(à compléter obligatoirement)

Catégorie A B C⁽¹⁾ Adresse e-mail personnelle

Votre conjoint, votre concubin ou la personne à laquelle vous êtes lié par un Pacs

Nom Prénom Date de naissance

Est-il agent territorial bénéficiaire du CNAS⁽¹⁾ OUI NON N° de membre

Collectivité de

Indiquer le nom et prénom des enfants de l'agent :

Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>
Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>
Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>
Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>

Indiquer le nom et prénom des enfants du conjoint, concubin ou personne à laquelle l'agent est lié par un Pacs, s'ils vivent sous son toit :

Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>
Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>
Nom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 100%;" type="text"/>	Date de naissance <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et applicables au PECV, figurant en page 3 du présent formulaire et certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur ce formulaire.

Date :

Signature obligatoire du demandeur :

Signature obligatoire du correspondant de la collectivité employeur

⁽¹⁾ Entourez la situation actuelle.

Prestation ouverte à tous

Complétez obligatoirement l'attestation sur l'honneur
en page 1 du formulaire

CONSTITUTION DU DOSSIER

N'oubliez pas de dater et signer l'autorisation de prélèvement

PIÈCES À FOURNIR

- Demande d'ouverture **dûment complétée et signée.**
- Photocopie de tous les volets de l'avis d'imposition ou de non-imposition (N-2). (tout changement de situation ne pourra être pris en compte, une fois le plan commencé). Au-delà du plafond de la 2^e tranche d'imposition ce document n'est pas exigé.
- Si vous êtes en concubinage ou pacsé, joindre les deux avis d'imposition.
- Relevé d'identité bancaire impérativement au nom de l'agent (les prélèvements sur livret ou compte épargne ne sont pas acceptés).
- Une enveloppe timbrée aux nom et adresse de l'établissement teneur du compte.
- Signature du correspondant obligatoire.

Demande à bénéficiaire de la bonification du Chèque-Vacances après épargne préalable

J'autorise donc le CNAS à effectuer mensuellement, à compter du 5 du mois de un prélèvement sur mon compte bancaire dont les coordonnées figurent sur la demande d'autorisation.

ATTENTION Pour un premier prélèvement au 5 du mois mentionné ci-dessus, le dossier doit être arrivé à votre antenne, avant le 15 du mois précédent, faute de quoi le plan épargne sera reculé d'un mois. Les dossiers transmis par fax ne pourront pas être pris en compte.

N'oubliez pas de cocher la formule choisie

Ma ligne "impôt sur les revenus" :
- soumis au barème (14)
- après allègement du barème (14)"

Je coche cette case si je choisis de ne pas fournir mon avis d'imposition⁽¹⁾

⁽¹⁾ J'ai bien noté que je serais en formule 4 et qu'aucune régularisation ne sera possible après enregistrement de mon dossier.

J'opte donc pour la formule N° avec une épargne mensuelle de (vous ne pouvez opter que pour une seule formule)

Soit une épargne de

À laquelle s'ajoute la bonification du CNAS de

Le total de mes Chèques-Vacances délivrés par le CNAS sera donc de

Le chéquier que je recevrais sera composé de

	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
	Ligne 14 de l'avis d'imposition	Ligne 14 de l'avis d'imposition	Ligne 14 de l'avis d'imposition	Ligne 14 de l'avis d'imposition
<input type="checkbox"/> de 0 à 1000 €	<input type="checkbox"/> de 0 à 1000 €	<input type="checkbox"/> de 0 à 1000 €	<input type="checkbox"/> de 1001 à 1800 €	<input type="checkbox"/> au-delà de 1800€
<input type="checkbox"/> 20 € pendant 10 mois	<input type="checkbox"/> 40 € pendant 10 mois	<input type="checkbox"/> 40 € pendant 10 mois	<input type="checkbox"/> 40 € pendant 10 mois	<input type="checkbox"/> 40 € pendant 10 mois
<input type="checkbox"/> 25 € pendant 8 mois	<input type="checkbox"/> 50 € pendant 8 mois	<input type="checkbox"/> 50 € pendant 8 mois	<input type="checkbox"/> 50 € pendant 8 mois	<input type="checkbox"/> 50 € pendant 8 mois
<input type="checkbox"/> 40 € pendant 5 mois	<input type="checkbox"/> 80 € pendant 5 mois	<input type="checkbox"/> 80 € pendant 5 mois	<input type="checkbox"/> 80 € pendant 5 mois	<input type="checkbox"/> 80 € pendant 5 mois
200 €	400 €	400 €	400 €	400 €
30% soit 60 €	27,5% soit 110 €	17,5% soit 70 €	12,5% soit 50 €	
260 €	510 €	470 €	450 €	
26 coupures à 10 €	51 coupures à 10 €	47 coupures à 10 €	45 coupures à 10 €	

Mode d'expédition :

LES CHÈQUES-VACANCES SONT ENVOYÉS UNIQUEMENT EN LETTRE RECOMMANDÉE

Coût de l'affranchissement 5,08 € à votre charge, prélevé avec la dernière échéance

(tarif en vigueur au 01/07/2011

susceptible d'être modifié selon l'augmentation du coût de l'affranchissement)

Durant vos vacances, nous vous invitons à prendre vos dispositions pour que le pli recommandé soit récupéré par une tierce personne ou qu'un suivi de votre courrier soit assuré.

IMPORTANT : Tout changement d'adresse devra être communiqué à votre antenne régionale.

Ce dossier complet et signé par votre correspondant est à transmettre à votre antenne régionale (adresse sur le catalogue ou sur www.cnas.fr).

Modalités

Le CNAS offre la possibilité à ses bénéficiaires d'établir un plan épargne Chèques-Vacances par année civile (prise en compte de la date de la première échéance).

Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de l'ouverture du plan épargne, elles ne pourront pas être modifiées en cours d'épargne.

Aucune dérogation ne sera acceptée visant à réduire la durée de l'épargne, soit en augmentant le montant des mensualités, soit en réglant une ou plusieurs échéances en cours de plan.

Arrêt en cours d'épargne

Si en cours d'épargne, l'agent n'est plus en mesure de supporter les prélèvements demandés, il peut, sur demande, obtenir le remboursement de sa propre épargne, sans intérêt, ni bonification.

L'agent pourra représenter une nouvelle demande avec une première échéance au 5 janvier de l'année suivante.

Impayés

Pensez à prévenir le CNAS en cas de changement de compte en adressant un nouveau relevé d'identité bancaire, ainsi qu'une nouvelle autorisation de prélèvement dûment complétée, datée et signée, **avant le 20 du mois en cours** (afin d'éviter tout incident, nous vous conseillons, dans la mesure du possible, de ne pas changer de compte en cours d'épargne).

Après un premier et/ou un deuxième impayé, une lettre est adressée à l'agent lui demandant de régler sous 8 jours, en transmettant à son antenne régionale, un chèque bancaire correspondant au montant du prélèvement. En cas de non paiement de l'impayé, un rappel est effectué. Si l'agent ne règle pas, le CNAS mettra un terme à son plan. En cas de troisième impayé même si les précédents ont été réglés, le CNAS met un terme au plan de l'agent et rembourse (par virement) le montant épargné (déduction faite des frais éventuels d'impayés réclamés par la banque).

En cas d'arrêt du plan pour cause d'impayés, un délai d'un an sera exigé entre la date d'arrêt et une nouvelle ouverture de Plan Épargne Chèques-Vacances.

Conditions particulières

Les couples d'agents territoriaux peuvent cumuler deux plans épargne Chèques-Vacances. Cet avantage est cumulable avec le prêt vacances octroyé par le CNAS.

Il est cumulable avec l'achat de Chèques-Vacances à prix coûtant.

► En cas de départ, démission, décès ou radiation de l'agent ou de résiliation d'adhésion émanant de la collectivité, de l'établissement public ou autre association, le CNAS met un terme au plan épargne et restitue à l'agent ou aux héritiers le montant de son épargne, sans intérêt, ni bonification.

ATTENTION La bonification du CNAS ne sera octroyée qu'à la condition que l'agent soit, par ailleurs, à jour dans le remboursement d'éventuelles échéances de prêts du CNAS.

Remise des Chèques-Vacances

Les Chèques-Vacances (coupures de 10€) seront envoyés **uniquement sous pli recommandé** à votre adresse personnelle, dans les 20 jours suivants la date de la dernière échéance. (**Durant vos vacances, nous vous invitons à prendre vos dispositions pour que le pli recommandé soit récupéré par une tierce personne ou qu'un suivi de votre courrier soit assuré**). Vous disposez d'un délai maximum de 3 mois à compter de la date de réception pour signaler la non-réception de vos Chèques-Vacances (exemple : plan terminé le 5 janvier 2012, réception prévue entre le 5 et le 20 janvier 2012, attestation acceptée jusqu'au 30 avril 2012).

Échange des Chèques-Vacances arrivant en fin de validité

Les chèques périmés sont à adresser **dans les 3 mois qui suivent la date de fin de validité** à l'ANCV – Service échange – 36, boulevard Henri Bergson – 95201 SARCELLES Cedex, accompagnés d'un bordereau d'échange téléchargeable sur le site www.ancv.com. Il est préférable de les adresser sous pli recommandé avec accusé de réception. **Au-delà de cette date, aucune demande ne sera acceptée.**

À partir du site de l'ANCV www.ancv.com, vous avez la possibilité de saisir en ligne vos demandes d'échanges de Chèques-Vacances.

ATTENTION

- ◆ Pour toute demande d'échange et quel que soit le montant, l'ANCV prélève la somme de 10€.
- ◆ Les Chèques-Vacances sont des titres de paiement identiques aux chèques ou espèces : ils sont sous votre responsabilité en cas de perte ou de vol.

ATTENTION : N'oubliez pas de signer votre autorisation de prélèvement.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur

406.627

NOM/PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

C N A S
Bâtiment Galaxie
10 bis parc Ariane
78284 GUYANCOURT Cedex

COMPTE À DÉBITER

Établissement	Guichet	N° du compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

BIC

IBAN

Date :

Signature de l'agent :

LES CHÈQUES-VACANCES



Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

Le Chèque-Vacances est un titre de paiement nominatif émis par l'ANCV bonifié par le CNAS et attribué aux agents des collectivités adhérentes au CNAS. Il se présente sous la forme de coupures nominales de 10 € regroupées en un ou deux chéquiers. Sa durée de validité est de 2 ans après l'année d'émission.

À quoi sert-il ?

Il est destiné à régler uniquement les services vacances et loisirs, en France, dans les DOM-TOM, mais aussi dans les territoires des États membres de l'Union Européenne, sous réserve que les prestataires aient signé une convention avec l'ANCV. En aucun cas il ne peut servir à régler les achats tels que l'essence, les souvenirs, les vêtements, le matériel de sport, les produits alimentaires et les plats à emporter.

Où utiliser les Chèques-Vacances ?

Il est bienvenu dans tout le réseau des professionnels du tourisme (170 000 points d'accueil en France, y compris en outre-mer) qui acceptent les Chèques-Vacances en paiement :

- de l'hébergement (hôtels, campings, clubs, villages de vacances, gîtes et chambres d'hôtes...)
- des voyages (train, avion, réseau routier national, location de voiture, agences de voyages...)
- de la restauration (restaurants, crêperies, pizzerias, brasseries, les restaurants auto-routiers...)
- des vacances de vos enfants (colonies, centres aérés...)
- Culture et découverte : le chèque-vacances vous ouvre les portes du patrimoine et du monde des arts : pour visiter monuments, musées, planétarium. Pour aller au théâtre, à l'opéra, au cinéma, au concert...
- Loisirs et découvertes : parcs animaliers, parcs d'attractions, bases de plein air, activités sportives, stages, clubs, locations de matériel...

Où retrouver toutes les adresses de notre réseau ?

- Sur le site ANCV : <http://www.ancv.com>
- Dans le chéquier Chèques-Vacances qui propose des coupons de réduction.
- Sur votre smartphone via le mobisite : www.chèque-vacances.mobi

IMPORTANT

Le prestataire qui accepte vos Chèques-Vacances en paiement doit avoir signé une convention avec l'ANCV pour percevoir leur remboursement. Les professionnels du tourisme agréés ne sont pas obligés de rendre la monnaie : aussi, faites l'appoint. Les Chèques-Vacances ne peuvent être remis dans les établissements bancaires. Ils sont sous votre responsabilité en cas de vol.

Les Chèques-Vacances ne peuvent être remis comme moyen de paiement aux particuliers. Ils ne sont pas habilités à les encaisser.

Pour tous renseignements complémentaires sur les Chèques-Vacances, nous vous invitons à contacter votre correspondant.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique de la part du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) destiné à la gestion des activités sociales et culturelles.

Les destinataires des données sont les services internes du CNAS, le correspondant de la collectivité employeur du bénéficiaire et le cas échéant les partenaires ou sous-traitants du CNAS pour assurer le traitement ou la livraison de certaines prestations.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CNAS - 10 bis parc Ariane - Bâtiment Galaxie - 78284 Guyancourt cedex ou par courrier électronique à cnas@cnas.fr.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur

406.627

NOM/PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

--

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

C N A S Bâtiment Galaxie 10 bis parc Ariane 78284 GUYANCOURT Cedex

COMPTE À DÉBITER

Établissement	Guichet	N° du compte	Clé RIB

BIC

--

IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--

Date :

Signature de l'agent :

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

--